



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2021
Salle paroissiale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 26 novembre 2021, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic
Scrutateurs : Philippe Hermann, Claude Gavillet, Lise Frey
Présents : 80 citoyennes et citoyens (3.38 % de 2366 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 juin 2021
2. Vente de l'ancien bâtiment scolaire de Mossel, parcelle 2030 RF
3. Budget 2022
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
 - 3.2.1 Crédit d'étude mesures PGEE
 - 3.2.2 Aménagement d'un columbarium
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2022-2024
5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Pompiers Glâne-Sud
6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU)
7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association de communes pour l'adduction d'eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO)
8. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne
9. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse
10. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard, après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités mis à part M. Patrick Peyter, Conseiller communal, Madame Valérie Carrel et Monsieur Ludovic Bürgi, membres de la commission financière.

M. le Syndic salue la presse : M. Charles Grandjean pour le journal « La Liberté ».

La pandémie Covid-19 nous oblige à adapter nos comportements et nos habitudes. Le virus est toujours présent et il s'agit encore et toujours de nous protéger et de respecter les règles édictées par l'OFSP.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 juin 2021

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2021, ayant été inséré dans le journal d'information de la Commune d'Ursy, n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE :	OUI	79	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2021 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Vente de l'ancien bâtiment scolaire de Mossel, parcelle 2030 RF

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

M. Patrice Conus explique que lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2019, il a été décidé de vendre l'ancien bâtiment scolaire de Mossel. Cela fait maintenant deux ans que le Conseil communal a mis en vente cet objet. Dans un premier temps en cherchant par ses propres moyens et par la suite en confiant le mandat à une société de courtage (Maillard ImmoServices SA). Le Conseil communal a reçu plusieurs offres. Après analyses des offres et entretiens avec les familles concernées, l'offre d'achat de CHF 550'000.00 de Madame Natalia Ronsin Sevillano et Monsieur Nicolas Ronsin d'Ursy a été retenue par le Conseil communal. Pour quelles raisons cette offre a été retenue ?

- ✓ le bâtiment est protégé. Les acheteurs souhaitent le conserver selon les prescriptions en vigueur ;
- ✓ les acheteurs souhaitent y aménager un logement familial avec une activité d'un bureau d'architecture ;
- ✓ une partie de la surface bitumeuse sera supprimée et aménagée en zone verte.

M. Patrice Conus précise également que cette vente est assortie de la condition suivante :

- ✓ octroi par les acheteurs d'une servitude pour permettre au bus scolaire de tourner sur la place devant le bâtiment.

Concernant le bus des TPF qui tourne également sur la place en fin d'après-midi, le Conseil communal est en discussion avec les TPF.

M. le Syndic passe maintenant la parole à Monsieur Nicolas Ronsin pour la présentation du projet de réaménagement du bâtiment. Monsieur Ronsin présente sa famille et quelques photos de l'aménagement projeté.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Syndic demande à Madame Natalia Ronsin Sevillano et Monsieur Nicolas Ronsin de quitter la salle.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la commission financière.

« La Commune d'Ursy a mandaté l'agence Maillard Immoservices SA à Romont afin de mettre en vente ce bâtiment. Le prix de vente est de CHF 550'000.00 et la famille Ronsin souhaite acheter cette habitation à ce prix-là. Une commission de vente de 3% du prix effectif de la vente sera versée à l'agence immobilière, soit un montant de CHF 17'770.50 (TVA comprise). Dans la comptabilité, l'école figure au bilan pour un montant de CHF 532'229.50 après réévaluation MCH2 au 01.01.2021.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable à cette vente et invite l'assemblée communale à accepter cette proposition ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

Est-ce que l'assemblée accepte la vente de l'ancien bâtiment scolaire de Mossel, parcelle 2030 RF, pour la somme de CHF 550'000.00 ?

VOTE :	OUI	78	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La vente de l'ancien bâtiment scolaire de Mossel, parcelle 2030 RF, pour la somme de CHF 550'000.00 est acceptée à l'unanimité.

3. Budget 2022

Introduction de M. le Syndic : pour la 2^{ème} année consécutive, le budget 2022 a été réalisé selon le modèle comptable MCH2. Ce modèle propose une présentation un peu différente ce qui rend un peu plus compliqué la comparaison avec les années précédentes. Le budget 2022 présente un excédent de charges de CHF 1'269'858.60. Cet excédent est dû en bonne partie par les amortissements des actifs qui ont été réévalués et qui sont par conséquent plus importants. Ce montant sera prélevé sur la réserve de réévaluation constituée lors du passage à MCH2. Pour mémoire, cette réserve est supérieure à CHF 13 millions et doit être utilisée durant les dix années qui suivent le changement de modèle comptable.

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances, pour la présentation du budget.

M. Jacques Bourquenoud : le budget 2022 présente un excédent de charges de CHF 1'296'858.60. Ce budget est le résultat d'une augmentation des charges de 3,1 % et une diminution des revenus de 0.2 %. Comme en 2021, les revenus sont estimés de manière prudente. Les charges, cependant, sont estimées de manière réaliste sachant que pour moitié ce sont des charges liées. Le Conseil communal surveille attentivement cette évolution. Fiscalement, notre commune est dans les plus avantageuses du district et l'objectif est de toujours trouver un bon équilibre entre fiscalité et capacité d'investir pour les besoins de la population.

3.1 Budget de fonctionnement

Monsieur Jacques Bourquenoud présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement.

Budget de fonctionnement 2022

Libellé	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration générale	1'191'542.25	270'600.00
Ordre et sécurité publics, défense	355'704.40	153'850.00
Formation	5'171'623.10	461'315.65
Culture, sport et loisirs	623'189.80	116'450.00
Santé	1'603'541.50	28'200.00
Prévoyance sociale	1'681'202.65	64'400.00
Trafic et télécommunications	989'010.40	270'170.00
Protection de l'environn. et aménag. du territoire	1'501'138.40	1'338'898.20
Economie publique	51'890.15	0.00
Finances et impôts	193'000.00	9'388'100.20
Totaux	13'361'842.65	12'091'984.05
Excédent de charges		1'269'858.60

M. Jacques Bourquenoud explique les principales variations :

Administration générale :

- Augmentation des charges du personnel (mise en place MCH2 et engagement d'un apprenti(e) en août 2022)

Ordre et sécurité publics, défense :

- Augmentation des charges du personnel (Association pompiers Glâne-Sud)

Formation :

- Augmentation des charges (dépenses cantonales)

Culture, sport et loisirs :

- Augmentation des charges, réaménagement du parcours VITA à Ursy et création d'un canapé forestier. Participation au complexe Epicentre, imputée en 2021 dans le chapitre de la formation

Santé :

- Augmentation des charges (dépenses cantonales)

Prévoyance sociale :

- Augmentation des charges (dépenses cantonales)

Trafic et télécommunications :

- Légère augmentation des charges

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

- Diminution des charges de CHF 98'500.00. Cette diminution est due au chapitre de l'approvisionnement en eau couvert à 100 % suite à l'approbation du nouveau règlement communal sur l'eau potable

Economie publique :

- Rien de particulier

Finances et impôts :

- diminution des revenus de CHF 41'300.00 suite à la vente des anciens bâtiments scolaires d'Esmonts et Mossel

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

3.2 Budget des investissements

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2022.

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Crédit d'étude mesures PGEE	55'000.00	
Aménagement d'un columbarium	32'000.00	3'795.90
Vente bâtiment, Route de la Chapelle, Mossel	17'770.50	550'000.00
Total	104'770.50	553'795.90

3.2.1 Crédit d'étude mesures PGEE

Introduction de M. le Syndic : les violents orages qui se sont abattus sur la région en juin dernier ont mis à jour quelques faiblesses du réseau des eaux claires sur plusieurs secteurs de la commune. Afin de définir les travaux à entreprendre, une étude approfondie de ces secteurs est nécessaire. Un bureau d'ingénieurs effectue actuellement la modélisation de notre réseau, étape nécessaire pour ensuite définir les travaux à entreprendre.

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Régis Magnin : l'année écoulée a été marquée du sceau des intempéries. Les fortes pluies survenues cette année ont mis fortement à contribution les infrastructures communales montrant ainsi des limites. Les dégâts engendrés ont été considérables. De nombreuses mesures ont été prises directement lors des épisodes pluvieux notamment :

- ✓ Plans de mesures en collaboration avec le Service de l'agriculture (SAGri) et les agriculteurs afin d'éviter au maximum les coulées de boues ;
- ✓ Créations de tranchées alpines sur nos chemins forestiers ;
- ✓ Intensification des curages et contrôles des points sensibles.

Si le dimensionnement des collecteurs communaux est du ressort communal, il est nécessaire de rappeler que la cause d'une inondation provient parfois aussi des infrastructures privées. Il faut faire attention au sous-dimensionnement des conduites privées, il ne faut pas omettre de les curer

et de les entretenir. Les conduites privées doivent aussi être raccordées correctement au réseau communal.

Afin de trouver des solutions aux débordements, il est proposé d'effectuer une étude préliminaire sur 4 secteurs :

- 1) Chemin du Champ de la Grange à Vuarmarens
- 2) Route de Moudon à Ursy
- 3) Chemin des Sècherons à Vauderens
- 4) Chemin du Perrey/Chemin du Soleil à Ursy

Demande d'investissement :

Coût	CHF	55'000.00
------	-----	-----------

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle

Amortissement 1.25 %, selon l'art. 23 de l'ordonnance sur les finances communales (OFCo)	CHF	687.50
Intérêts 2 %	CHF	1'100.00
Total	CHF	1'787.50

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, secrétaire de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande d'investissement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 55'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 1'787.50. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement, ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	80	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ La demande de crédit d'étude pour les mesures PGEE est acceptée à l'unanimité.

3.2.2 Aménagement d'un columbarium

M. le Syndic donne la parole à Jacques Bourquenoud, Conseiller communal, Président de la commission du cimetière.

M. Jacques Bourquenoud relève que le nombre de place à disposition n'est plus très nombreux. L'aménagement d'un nouveau columbarium au cimetière d'Ursy est nécessaire. Le projet prévoit 38 places supplémentaires.

Demande d'investissement :

Coût	CHF	32'000.00
Participation commune de Montet-Glâne	CHF	-3'795.90
Total	CHF	28'204.10

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle

Amortissement 3 %, selon l'art. 23 de l'ordonnance sur les finances communales (OFCo)	CHF	846.10
Intérêts 2 %	CHF	564.10
Total	CHF	1'410.20

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, vice-Présidente de la Commission financière.
«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 32'000.00 moins la participation de CHF 3'795.90 de la commune de Montet (Glâne), soit une somme de CHF 28'204.10. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 1'410.20. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	79	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit pour l'aménagement d'un columbarium au cimetière d'Ursy est acceptée à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic donne connaissance des investissements déjà votés et reportés sur 2022 :

Budget 2022 – investissements reportés en CHF

Désignation	Charges	Produits
Mise en place du modèle de compte MCH2	50'374.15	0.00
Crédit d'étude rénovation bâtiment Ursy (Route de Moudon 5)	30'000.00	
Subventions d'investissement Centre scolaire	0.00	570'546.25
Réfection de routes et de chemins AF, étape 2	129'088.45	175'000.00
Réfection de routes et de chemins AF, étape 3	1'362'600.75	722'500.80
Assainissement réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts	264'757.70	610'000.00
Construction d'un collecteur route de Vauderens, Ursy	175'634.95	0.00
Réfection de canalisations : routes AF étape 2	3'627.65	0.00
Réfection de canalisations : routes AF étape 3	177'941.50	99'400.00
Aménagement cours d'eau Vauderens	31'910.35	0.00
Plan d'aménagement local	35'783.55	0.00
Crédit d'étude bâtiment Vuarmarens (Rte Morlens 36)	29'760.00	0.00
Total en CHF	2'291'479.05	2'177'447.05

M. le Syndic récapitule les investissements 2022 votés :

Budget 2022 – récapitulation des investissements votés en CHF

Désignation	Charges	Produits
Crédit d'étude mesures PGEE	55'000.00	
Aménagement d'un columbarium	32'000.00	3'795.90
Vente bâtiment, Route de la Chapelle, Mossel	17'770.50	550'000.00
Total	104'770.50	553'795.90

Budget 2022 – récapitulation des investissements :

✓ Investissements reportés	CHF	114'032.00
✓ Investissement 2022 votés	CHF	-449'025.40
Total	CHF	-334'993.40

3.3 Rapport et préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière.

« La commission financière s'est réunie le 9 novembre dernier afin d'examiner le budget 2022 établi par le Conseil communal. Tous les postes de ce budget ont été commentés et justifiés. En conclusion : Nous remercions les autorités communales et plus particulièrement Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, pour la parfaite collaboration et la transparence. Aussi, nous invitons les citoyennes et les citoyens, ici présents, à approuver les budgets 2022 tels que présentés ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

3.4 Approbation

Budget de fonctionnement 2022 : excédent de charges de CHF 1'269'858.60

Budget des investissements nets 2022 : total de CHF -449'025.40

VOTE :	OUI	80	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Les budgets de fonctionnement et des investissements 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Il remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, au service technique et tout spécialement à Mme Sophie Progin, administratrice des finances ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2022.

4. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2022-2024

Introduction de M. le Syndic : l'organe de révision des comptes est nommé par l'assemblée communale sur proposition de la commission financière. L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des comptes annuels révisés. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois la durée du mandat d'un organe de révision ne peut pas excéder six ans consécutifs. Pour être désigné en qualité d'organe de révision, il faut être agréé en qualité de réviseur par l'Autorité de surveillance en matière de révision.

Le 10 décembre 2018, la Fiduciaire Butty SA a été nommée pour la révision des comptes des exercices 2019, 2020 et 2021. Selon la loi sur les communes, le mandat peut être reconduit pour une durée de 3 ans.

Proposition de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la commission financière.

« Lors de la réunion du 17 septembre 2021, la commission financière a porté son choix sur la société Fiduciaire Butty SA à Ursy. Lors de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018, cette société fiduciaire a été nommée comme organe de contrôle pour les exercices comptables 2019 à 2021. La commission financière propose de reconduire la Fiduciaire Butty SA pour un deuxième mandat de 3 ans, soit pour les années 2022 à 2024 ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	80	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ La fiduciaire Butty SA à Ursy est désignée pour la révision des comptes des exercices comptables 2022 à 2024.

5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association « Pompiers Glâne-Sud »

M. le Syndic relève que pour les points 5 à 9 du tractanda de l'assemblée, les documents étaient disponibles sur le site internet de la Commune ou à disposition auprès de l'administration communale. Les nouveaux statuts soumis pour approbation ne seront pas lus. Des explications sur les principaux éléments et/ou changements seront présentés.

M. Régis Magnin, Conseiller communal, présente les principaux changements des nouveaux statuts de l'Association « Pompiers Glâne-Sud ». Il s'agit de :

- toilettage général pour répondre aux exigences du MCH2
- nomination d'une commission financière et dispositions y relatives
- possibilité de louer des locaux excédentaires à des tiers
- limite d'endettement pour les investissements fixée à CHF 6'000'000.00

Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 30 septembre 2021.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, secrétaire de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 9 novembre 2021, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, syndic, nous ont présenté la modification des statuts de l'APGS. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver lesdits statuts tels que présentés ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	80	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Les nouveaux statuts de l'Association « Pompiers Glâne-Sud » sont approuvés à l'unanimité.

6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU)

M. le Syndic donne la parole à Mme Emilie Schlosser, Conseillère communale, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

Mme Emilie Schlosser présente les principaux changements des nouveaux statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU). Il s'agit de :

- toilettage général pour répondre aux exigences du MCH2
- nomination d'une commission financière et dispositions y relatives
- référendum : dépense nouvelle supérieure à CHF 150'000.00, référendum facultatif
- référendum : dépense nouvelle supérieure à CHF 500'000.00, référendum obligatoire

Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 20 octobre 2021.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, vice-Présidente de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 9 novembre 2021, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, syndic, nous ont présenté la modification des statuts de l'ACSU. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver lesdits statuts tels que présentés ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	80	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Les nouveaux statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU) sont approuvés à l'unanimité.

7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association de communes pour l'adduction d'eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO)

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

M. Régis Magnin présente les principaux changements des nouveaux statuts de l'Association de communes pour l'adduction d'eau de la Glâne Sud-Ouest. Il s'agit de :

- toilettage général pour répondre aux exigences du MCH2
- nomination d'une commission financière et dispositions y relatives
- référendum : dépense nouvelle supérieure à CHF 150'000.00, référendum facultatif
- référendum : dépense nouvelle supérieure à CHF 500'000.00, référendum obligatoire

Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 20 octobre 2021.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, secrétaire de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 9 novembre 2021, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, syndic, nous ont présenté la modification des statuts de l'AGSO. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver lesdits statuts tels que présentés ».

Discussion :

M. Pierre Praz : a constaté une petite coquille à l'art. 15 al. 2 « selon la législation et non législature ».

M. le Syndic remercie M. Pierre Praz pour cette remarque.

Décision :

VOTE :	OUI	80	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Les nouveaux statuts de l'Association de communes pour l'adduction d'eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO) sont approuvés à l'unanimité.

8. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne

M. le Syndic présente les principaux changements des nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne. Il s'agit de :

- toilettage général pour répondre aux exigences du MCH2
- nomination d'une commission financière et dispositions y relatives

Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 27 mai 2021.

Discussion :

M. Pierre Praz : se pose une question sur l'art. 12 al. 1 des statuts qui précise que le comité d'école est composé...en principe de 2 parents d'élèves au moins. Le conseil des parents ne fait pas partie du comité d'école ?

M. le Syndic : non, le conseil des parents ne fait pas partie du comité d'école. Actuellement, sur les 15 membres du comité d'école, 6 à 7 membres sont parents d'élèves. Cette disposition est-elle toujours nécessaire ? à voir lors d'une prochaine modification des statuts.

Décision :

VOTE :	OUI	79	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Les nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne sont approuvés à la majorité des voix exprimées.

9. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse

M. le Syndic présente les principaux changements des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse. Il s'agit de :

- toilettage général pour répondre aux exigences du MCH2
- nomination d'une commission financière et dispositions y relatives
- nouvel organe de l'association : bureau du comité de direction

Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 11 novembre 2021.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	78	NON	1	Abstention	1
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Les nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse sont approuvés à la majorité des voix exprimées.

10. Divers

Informations du Conseil communal :

Personnel communal

Suite à la démission de Madame Sonia Odermatt au 30 septembre 2021, le Conseil communal a engagé Madame Jessica Paita en qualité de collaboratrice administrative à partir du 1^{er} décembre 2021. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue dans l'équipe de l'administration communale et beaucoup de plaisir dans son travail.

Conseil communal

Suite aux élections du 28 novembre dernier, Monsieur Philippe Demierre, vice-Syndic, a été élu au Conseil d'Etat. Au nom du Conseil communal et de la population, M. le Syndic adresse ses plus sincères félicitations à Monsieur Philippe Demierre qui nous quittera le 16 décembre prochain. Par conséquent des élections complémentaires seront organisées le 13 mars 2022. La date prévue pour le dépôt des listes est fixée au lundi 31 janvier 2022 à 12h00. Les informations y relatives suivront.

Administration communale

Durant les fêtes de Noël, l'administration communale sera fermée du 24 au 31 décembre 2021. Ouverture selon l'horaire habituel à partir du lundi 3 janvier 2022.

Ecole maternelle

Les inscriptions à l'école maternelle pour l'année 2022-2023 sont d'ores et déjà ouvertes. Les documents y relatifs sont disponibles sur notre site internet.

Parc éolien

Pour mémoire, le Conseil communal d'Ursy a diffusé le 17 juin dernier un communiqué de presse commun avec les exécutifs des communes de Billens-Hennens, Siviriez et Romont. Ce communiqué précisait qu'aucun projet éolien n'était en cours et que le Conseil communal ne prévoyait pas de discuter d'un tel projet durant la législature 2021-2026.

A ce sujet, les communes de la Sonnaz et Vuisternens-dt-Romont nous ont transmis l'avis de droit rédigé par Me Ecoffey. Selon cet avis, les autorités communales ne pourraient pas s'opposer au

développement d'une éolienne sur un terrain privé. De plus, Me Ecoffey met en évidence l'absence d'indépendance et la présence de conflits d'intérêts qui reste toutefois à confirmer chez les experts mandatés par le Service de l'énergie. La commune d'Ursy a donc également déposé une demande de reconsidération du volet élien du PDCant auprès du Conseil d'Etat. Ce document est disponible sur le site internet de la commune : www.ursy.ch.

Etude de fusion Ursy / Montet-Glâne

Suite à l'acceptation du projet d'étude de fusion de la Glâne-Sud par la population de Montet-Glâne et au dernier sondage réalisé par le Conseil communal de Montet-Glâne le 7 novembre dernier, les citoyens/citoyennes se sont prononcés à une large majorité en faveur d'une étude de fusion avec la commune d'Ursy. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des démarches y relatives.

Mise au concours d'un poste d'apprenti(e) employé(e) de commerce, profil E ou M

Le Conseil communal a mis au concours le poste d'apprenti(e) employé(e) de commerce, profil E ou M. Ce poste est toujours vacant. Les postulations peuvent être envoyées directement à l'administration communale.

Questions :

La parole n'est pas demandée.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est close à 21h25.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Dubey

Marie-Claude Conus